



ARRETE MUNICIPAL
ARRETE DE NUMEROTATION DE VOIRIE
IMPASSE EMILE COMBRES 95560 MONTSOULT
80/2021

Mairie de MONTSOULT

REPUBLICQUE FRANCAISE
(Val d'Oise)

Le Maire de la Commune de Montsoul,

Vu le décret n° 94-112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2213.28,

Vu la demande de Monsieur LEPELLETIER Stéphane, Responsable des Services Techniques de la ville de Montsoul, de numéroté la parcelle section AI n°51 où se trouve les bureaux des services techniques de la ville,

Considérant, qu'il y a lieu d'affecter un numéro de voirie au droit de la parcelle située impasse Emile Combres ;

Considérant que, le numérotage des terrains constitue une mesure de police générale,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : l'immeuble désigné ci-après se voit attribuer le numéro suivant :

Propriétaire	Section cadastrale	Numéro attribué
Mairie de Montsoul	AI n°51	<u>10 impasse Emile Combres</u>

Article 2 : Monsieur Silvio BIELLO, Maire de la Commune de Montsoul est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

Monsieur le Directeur des Services Techniques,

Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale,

Monsieur le Directeur du Cadastre Centre des Impôts,

Monsieur le Directeur du centre de tri postal,

Le propriétaire,

Monsieur le Major commandant la Gendarmerie de Montsoul,

Centre de secours de Domont,

La Sous-Préfecture,

France Télécom

ENEDIS/ GRDF

Syndicat Mixte d'Assainissement (SIAH)

Lyonnaise des Eaux (VEOLIA)

L'INSEE

La Communauté de Communes Carnelle Pays de France

Fait à Montsoul, le 4 octobre 2021

Le Maire,

Silvio BIELLO

